

Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2021

## **L'Arcep octroie à France Messagerie son agrément définitif**

*Le 1<sup>er</sup> juillet 2021, l'Arcep a communiqué à France Messagerie sa décision octroyant son agrément définitif de société de distribution de presse. Cette décision intervient un an jour pour jour après la création de l'entreprise et confirme la solidité de France Messagerie.*

Cet agrément définitif est octroyé « au regard des dispositions du cahier des charges et au regard des informations transmises par la société France Messagerie (...), ainsi qu'en prenant compte des engagements de la société France Messagerie ».

Conformément aux nouvelles obligations du cahier des charges des SADP, France Messagerie s'engage notamment à mettre en œuvre d'ici fin 2021 un outil spécifique d'*open data* pour publier les données relatives à la disponibilité des publications dans les points de ventes. Elle s'engage également à répondre au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2022 aux nouvelles obligations qui concernent les titres hors CPPAP ou les titres CPPAP non assortis, à travers de nouvelles interfaces informatiques pour les diffuseurs.

L'agrément définitif de l'Arcep vient souligner le travail fourni par l'ensemble des équipes de France Messagerie pleinement engagées au service des éditeurs, des diffuseurs et de l'ensemble de la filière.

**La première année d'existence de France Messagerie** a été marquée par une crise sanitaire sans précédent et une profonde réorganisation de la filière qui ont lourdement impacté l'ensemble des acteurs de la distribution de la presse. C'est dans ce contexte que les équipes de France Messagerie ont démontré leur capacité à assurer la continuité de la distribution sur l'ensemble du territoire national. Cet effort collectif a permis à France Messagerie de sécuriser son plan d'affaires et de renouer avec la confiance de ses clients tout en contribuant activement aux chantiers de la filière lancés par l'Arcep.

Les actions entreprises par France Messagerie sont nombreuses :

- Des **barèmes** compétitifs et transparents ont été mis en place pour 2021 et validés sans condition par l'ARCEP. Ces barèmes reflètent les coûts de distribution de chaque famille de presse (quotidiens et magazines). Calculés à l'unité d'œuvre, ils ne sont pas modifiés en cours d'année et offrent ainsi aux éditeurs de presse la possibilité d'anticiper leurs coûts de distribution ;

- Une **fiducie** a été établie pour sécuriser les flux des éditeurs clients. Unique dans la distribution de la presse, ce mécanisme garantit aux éditeurs le versement des sommes qui leur sont dues à la suite des ventes réalisées par l'intermédiaire des dépositaires et des diffuseurs de presse ;
- Une **charte qualité** permet désormais de mesurer la performance de la distribution réalisée par France Messagerie. Testée en premier lieu avec les éditeurs de la CoopM, cette charte qualité sera à terme partagée avec l'ensemble des éditeurs clients de France Messagerie.
- Une **contribution active aux chantiers lancés par l'Arcep** : acteur majeur de la distribution de la presse, France Messagerie a publié ses contributions à l'ensemble des consultations lancées par l'Arcep. En particulier, elle a défendu avec les principales organisations professionnelles de la filière, un accord d'assortiment permettant de redonner de la commercialité aux marchands de presse tout en veillant aux équilibres économiques de la filière.

L'ensemble des actions engagées permettent à France Messagerie de continuer à livrer une très haute qualité de service : 95,8% des publications sont mises en vente le jour prévu. Ces actions lui permettent également d'afficher un résultat en ligne avec son plan d'affaires avec une activité équilibrée entre quotidiens (41%), magazines (45%) et produits hors presse (14%).

—

### **A propos de France Messagerie**

Créée le 1<sup>er</sup> juillet 2020, France Messagerie est une société de distribution de presse agréée par l'Arcep. Implantée à Paris (siège) et à Bobigny (site d'exploitation), elle assure chaque jour la distribution de tous les quotidiens et de plus d'un tiers des magazines auprès des 21 000 marchands de presse en France. France Messagerie distribue également la presse à l'international. Forte d'une équipe de plus de 250 personnes reconnues pour leur expertise et leur connaissance fine du métier, France Messagerie est l'acteur de référence dans un secteur en profonde mutation.